

Compte-rendu conseil municipal du vendredi 27 novembre 2020

<u>Nom Prénom</u>	<u>Présence</u>	<u>Pouvoir</u>	<u>Nom Prénom</u>	<u>Présence</u>	<u>Pouvoir</u>
Bertholon Michel	x		Palandre Françoise	x	
<i>Bousquet Mireille</i>	<i>démission au</i>	<i>11/10/2020</i>	Poncery Marianne		
Cibert Gilles	x		Sagnol Jean-Paul	x	
Fayard Marie-Hélène	x		Seytre Yves	Pouvoir donné à JP Sagnol	
Garnier André	x		Trescarte Joëlle	x	
Gouit Raymond	x				

- heure de début : 20h00

*vérification du quorum

Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

* suite démission conseillère municipale, désignation délégués commissions

Suite à la démission de Mme BOUSQUET au 11 octobre 2020, il convient de désigner des délégués en remplacement :

DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS

Titulaire : Michel BERTHOLON

Suppléante : Joëlle TRESCARTE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS SUITE ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020

Titulaires

- M BERTHOLON Michel lieudit Chapeyron 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- **Mme FAYARD Marie Hélène**
- M GARNIER André lieudit La Bielle 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- Mme PALANDRE Françoise lieudit Le Bourg 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- M SAGNOL Jean-Paul lieudit Coirolles 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- M SEYTRE Yves lieudit Liberthe 43220 ST JULIEN MOLHESABATE

Suppléants

- M POLLET Sylvain lieudit Coirolles 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- M CHARROIN André lieudit Le Besset 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- M COURBON Jean-Claude lieudit Ladrey 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- M PAUCHON Eric lieudit La Chalenconnière 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- M GARNIER Sylvain 24 route de Riotord 42660 MARLHES
- M GRAND Bernard lieudit Le Pommier 43220 ST JULIEN MOLHESABATE

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS EXTERIEURES AUXQUELLES ADHERE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

PAYS SCOT : URBANISME – MOBILITES - ECONOMIE

Titulaire : Monsieur CIBERT Gilles lieudit La Frache 43220 ST JULIEN MOLHESABATE

Suppléant(e) : Monsieur SAGNOL Jean Paul

***Correspondant défense à désigner**

Le Commandant Patrick JAROUSSE, Réserviste Citoyen rattaché à la Délégation Militaire Départementale de la Haute Loire demande à toutes les communes de désigner un correspondant défense qui sera le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département, assurera le lien entre le monde de la défense et des citoyens. Un guide de référence lui sera fourni.

Monsieur CIBERT Gilles est désigné correspondant défense.

***Demandes d'achats de terrains lieudits Clavas - La Scie de Desgrand – Martin**

Madame Sophie Descamps de Grange-Haute propose d'acquérir le chemin rural qui part de Clavas jusqu'à Grange-Haute. **Avis défavorable à l'unanimité**

Monsieur Diego Mastronicola, habitant de la Scie Desgrands sur la commune de Riotord propose d'acheter le chemin d'accès à son habitation qui part de la route départementale. **Avis défavorable à l'unanimité**

Monsieur et Madame Davier de Martin, proposent d'acheter la parcelle BM0061 qui borde leur propriété. Le chemin rural qui le borde par le Nord s'est décalé sur cette parcelle. Il pourrait être judicieux de leur céder également une partie du chemin rural qui n'a pas grand intérêt. Seule la partie Est serait maintenue pour permettre l'accès des engins agricoles et forestiers aux parcelles BM0059 et BM0058. A noter que cette parcelle est un bien de section.

L'article L2411-16 du CGCT indique : " Lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal".

Dans la pratique, plusieurs étapes sont nécessaires :

- 1) réception en mairie de la demande d'achat du ou des propriétaire(s) privé(s).
- 2) délibération du conseil municipal fixant les modalités de la vente et autorisant le maire à procéder à la consultation des électeurs. Cette délibération doit être précise et argumentée (nom et prénom du/des acheteur(s), plan de la parcelle, superficie, prix de vente).
- 3) établissement de la liste des électeurs de la section arrêtée par le maire. Pour être électeur de la section, il est nécessaire de remplir deux conditions : avoir un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et être inscrit sur les listes électorales de la commune.
- 4) prise de l'arrêté de convocation des électeurs de la section par le maire. Celui-ci doit reprendre le détail de la délibération du conseil municipal.
- 5) affichage de l'arrêté, du plan de la parcelle faisant l'objet de la demande d'achat, de la liste des électeurs, 15 jours minimum avant la date de la consultation.
- 6) établissement d'un procès-verbal à l'issue de la consultation.
- 7) nouvelle délibération du conseil municipal confirmant la volonté des électeurs de la section et du conseil municipal de procéder à la vente.
- 8) régularisation de la vente par acte administratif ou notarié.
- 9) mise à jour du relevé de propriété de la section de commune.

Avis favorable avec proposition d'achat du chemin

Répartition des parcelles communales par secteur :

Somme de Superficie	Étiquettes		
Étiquettes de lignes	Section	Pl.Prop	Total général
Le Bourg		1,68	1,68
Les Javigneyres		1,27	1,27
La Chalencconnière	0,74		0,74
Le Calvaire		0,67	0,67
La Bessiat		0,59	0,59
Bouchillon	0,56	0,04	0,59
La Planche		0,59	0,59
Malatray	0,52	0,00	0,53
Les bois du Fultin		0,41	0,41
Marnas	0,36		0,36
Coirolles	0,21		0,21
Clavas	0,16		0,16
Les bois de la Cîme		0,15	0,15
La Peyreyre		0,10	0,10
Martin	0,09		0,09
Le Fultin		0,05	0,05
Souvignet	0,04	0,00	0,04
La Bielle		0,02	0,02
Le Besset		0,01	0,01
La Voûte	0,00		0,00
Total général	2,67	5,58	8,26

Il est proposé de créer une commission foncière destinée à faire des propositions sur la manière de tirer au mieux parti de l'immobilier de la commune.

Avis favorable avec 1 abstention - commission : André Garnier – Jean Paul Sagnol – Joëlle Trescarte – Gilles Cibert

*** Demande fonds de concours communauté de communes année 2020 (en accord avec la Communauté de Communes qui a validé l'éligibilité des factures)**

Une somme de 282.705 € avait été allouée pour 3 ans à Saint-Julien-Molhesabate par la CCPM. Avant la présentation de factures suivantes il reste : 179.533,49 €

Nous proposons de présenter les factures suivantes à ce fonds de Concours

Entreprise	Intitulé	date facture	pièce	date mandat	Montant TTC
DREVET	chauffe-eau maison du suc	29/04/2019	83	23/05/2019	1 596,00 €
MOURELLON	Démolition four ex-pizzeria	10/03/2020	42	10/04/2020	660,00 €
FERRAPIE	Restauration pont St Bonnette	02/05/2020	86	03/07/2020	854,40 €
MOURELLON	Lavoir	31/07/2020	128	17/09/2020	2 616,00 €
CARLAT	Voirie communale accès station	22/09/2020	140	05/10/2020	684,00 €
DREVET	Travaux salle 1er étage maison du suc	10/09/2020	142	05/10/2020	3 256,32 €
CHANAVAT	Enrobé VC 6 la Frache Javigneyres	15/09/2020	141	05/10/2020	35 394,00 €
JARDY	Isolation bureau maire	22/10/2020	172	08/06/2020	1 440,00 €

Total dépenses 2020	46 500.72 €
DETR à déduire	<u>- 5 899.00 €</u>
	40 601.72 €
Fonds de concours à demander	20 300.86 €

Avis favorable

Il restera à présenter la facture de la reprise de la rampe de Marnas

Pour mémoire :

	Dépenses	Fds de concours
2018	96 098,97 €	48 049,43 €
2019	110 244,16 €	55 122,08 €
2020	42 329,72 €	21 164,86 €
	248 672,85 €	124 336,37 €
Reste à consommer	316 738.00 €	158 369.00 €
Reporté en 2021		

*** Virement de crédit pour travaux isolation plafonds bureau maire**

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le virement de crédit suivant :

BUDGET COMMUNE

Compte 2151 opération 2339 voies communales accès station – Marnas – la Frache	- 1 440 €
Compte 21311 opération 2345 bureau M le Maire et secrétariat (isolation plafond)	+ 1 440 €

Avis favorable

*** Carte de zonage eau potable suite diagnostic eau potable**

Suite à la réunion de présentation du diagnostic Eau Potable, il est proposé d'établir une carte de zonage eau potable, c'est-à-dire la localisation des parcelles sur lesquelles l'eau potable pourra être prévue. Il est à noter qu'une parcelle non prévue pourra toujours faire la demande mais cela nécessitera la consultation préalable du conseil municipal.

Avis défavorable à l'unanimité

*** Investissements**

Un point est fait sur les investissements encourus et identifiés pour l'avenir.

Aujourd'hui il est demandé au Conseil de valider le projet concernant le projet d'aménagement du 1^{er} étage de la maison du Suc (ex-Musée) :

Nature du projet : Adaptation de la Maison du Suc 1^{er} étage pour l'accueil du public et la mise au norme PMR en vue de créer un espace multi-activités permettant de développer la fréquentation touristique de la commune : salles d'exposition, de spectacle, de projection, de séminaire, de réceptions.

Coût HT : 141.180 € hors honoraires maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et assurance
Dont 31.100 € pour l'accès MR et construction d'une passerelle de secours.
Coût TTC y compris MO : 194.828 €

Plan de financement : les subventions mobilisables sont la DETR, le bonus Région et le Fonds de Concours de la Com
com :

DETR – Fiches 1, 9 (sécurité, accessibilité) : 20 à 60% : 40.000 €. A déposer avant le 1^{er} décembre 2020

Le Fonds 199 du Département : 20.000 € maximum.

Le Bonus Relance de la Région : jusqu'à 50% rénovation patrimoine bâti : 60.000 €. A déposer avant le 31/03/2021

Date de démarrage des travaux : printemps 2021

DETR avant le 1^{er} décembre 2020

Fonds 199 avant le 31 décembre 2020

Bonus relance Région avant le 31/03/2021

Vote : avis favorable à l'unanimité

*** Règlementation des boisements à l'échelle intercommunale**

Le dernier arrêté de réglementation des boisements sur St Julien date de mars 2016, il est valable 10 ans soit jusqu'en 2026.

Une réunion d'information sur la procédure de révision ou édicition des réglementations de boisements et reboisements s'est tenue dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon le 3 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur la mise en place d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier pour la révision ou la mise en œuvre d'une réglementation des boisements dans les communes de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

Avis favorable à l'unanimité

*** Fin de contrat aidé au 31 janvier 2021**

Le contrat aidé à 60 % par le Département de Haute-Loire d'employé technique polyvalent de 22h/semaine intitulé « Parcours Emploi Compétence » de M COLETTI Jean-Pierre arrive à échéance au 31 janvier 2021.

Avis favorable sous réserve des conditions de renouvellement fixées par le Département de Haute-Loire

*** Mandatement des dépenses d'investissements en début d'année 2021**

Considérant que des travaux d'investissement sont en cours (éclairage public – voirie Marnas – adressage – diagnostic eau potable) et qu'il y aura lieu de payer des factures avant le vote du budget primitif en mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts en investissement au budget 2020 (hors crédits afférents au remboursement de la dette)

Avis favorable à l'unanimité

*** Point sur les travaux en cours**

*** Questions diverses**

Hors Gel

Nettoyage décharge sauvage déchets

Intervention gendarmes (réserve)

Lieudits Marnas + La Bielle + Coirrolles : commander 1 camion de remblai (cailloux fin 30-35 ou béton concassé)

Lieu-dit Juillet : demande de Michel SAGNOL agriculteur, d'élargir le chemin après la maison SAGNOL

Purge réseau d'eau potable communal en dessous lieu-dit Les Plats

Tables pique-nique neuves à mettre à l'abri pendant l'hiver (jeux de boules et maison des sœurs, celles de l'aire de camping-car sont scellées)

Déneigement : jusqu'à 2 tournées/jour si nécessaire pour déneigement des voies communales sauf urgences et exceptionnellement et à la demande sur chemin rural d'accès aux habitations - barrières à neige posées par les habitants des villages

Lieudits : inviter les propriétaires à élaguer les arbustes, haies, etc.... (penser aux parcelles appartenant à la section du village à entretenir également)

Rappel des règles de vie en communauté dans prochain Echo du Felletin prévu début d'année 2021

Pose du sapin de Noël samedi 5 décembre à 10h

Plantations des rosiers et bruyères dans le bourg.

Heure de fin : 22h10